

Présentation DFAP

Dispositif de **F**inancement de l'**A**NC pour les
Particuliers

Ensemble des propositions du Groupe de Travail
et synthèse des travaux réalisés
au 31 août 2019

Sommaire

- 1- Le cadre Général DFAP
- 2- Le dimensionnement technique DFAP
- 3- Le schéma général d'articulation du projet
- 4- Le calendrier



1. Cadre général

1. Cadre général

Le contexte

- Préconisation du SDAGE 2016-2021
 - Disposition II-A-19 : *Créer un guichet unique de l'assainissement non collectif*
- Réflexions issues des assises de l'ANC (Juin 2018)
 - Plusieurs exemples de dispositifs de financement similaires hors du bassin Martiniquais
- Situation de l'ANC en Martinique
 - Le précédent EDL identifie l'ANC comme pression majeure sur les masses d'eau, confirmé par EDL actuel
 - L'inventaire Madibenthos cible l'assainissement comme facteur de dégradation des milieux aquatiques

1. Cadre général

Organisation des travaux

- **Groupe de Travail piloté par la DG de l'ODE** réunissant les partenaires suivants : EPCI (SPANCS et services habitat/logement/social), DEAL (AAH et ANAH), CGSS, CAF, Agence des 50 pas, CTM
- **Réunions techniques** de dimension variable en fonction des thèmes traités

1. Cadre général

Organisation des travaux

- **Mars à Décembre 2019:** 10 réunions programmées pour avancer vers la mise en œuvre opérationnelle. **6 réunions réalisées à ce jour.**
- **Thématiques traitées :** dimensionnement technique, dimensionnement financier, socle réglementaire, socle de conventionnement partenarial.

1. Cadre général

Définition du dispositif visé

- Dispositif multi-partenarial d'accompagnement financier des particuliers pour la **réhabilitation de l'ANC et le raccordement au réseau**, intervenant en complémentarité des autres dispositifs financiers existants.
 - **Le dispositif est évolutif en fonction du contexte (contrôle du Service Public d'ANC, Zone à Enjeu Environnemental,...)**

1. Cadre général

Les objectifs poursuivis

- Accompagner financièrement la réhabilitation des installations ANC des particuliers .
- Favoriser le raccordement au réseau lorsqu'il existe par une incitation financière ;
- Apporter une réponse adaptée à la situation sociale des publics visés, en collaboration avec les services sociaux (CTM, CAF, CGSS, EPCI) ;
- Fédérer les différents acteurs, créer l'émulation, la prise de conscience ;
- S'appuyer sur l'expertise des SPANCs, accompagner techniquement et financièrement leur action, les valoriser.

Finalité de l'Office De l'Eau,

- **Réduire la pression sur les milieux aquatiques**
- **Sensibiliser la population, faire évoluer les comportements**

1. Cadre général

Publics visés

- **Particuliers propriétaires**
 - Situés dans les zones définies comme prioritaires DFAP
- **Exclusions**
 - ➡ **Concernées par d'autres dispositifs de financement**
 - Syndics
 - Activités commerciales et artisanales (professionnels relevant des chambres consulaires), Professionnels exerçant de la location touristique
 - Opérations globales de renouvellement urbain (RHI, projet de ville, ...)
 - ➡ **De nature réglementaires**
 - Logements avec installation inexistante (rejet direct dans le milieu naturel)
 - Construction neuves
 - Dispositif sous garantie décennale (de moins de 10 ans)
 - Transactions immobilières



2. Dimensionnement technique

2. Dimensionnement technique

Qualification des opérations visées dans le DFAP : 2 catégories

Réhabilitation ANC

Travaux d'amélioration des installations existantes (+ de 10 ans) inférieures à 20 EH dans un objectif d'atteinte **d'un niveau technique sans défaut** :

- 1-filière complète et entretenue
 - Saisine du préfet par le CEB relativement à l'autorisation de déploiement de « filières composites »
 - Charte avec installateurs/distributeurs
- 2- remplacement du dispositif existant pour mise aux normes

Recherche des installations les plus durables

Raccordement au réseau lorsqu'il existe

- Travaux en partie privative de raccordement de toutes les eaux usées hors eaux de pluie, à la boîte de branchement se trouvant en limite de propriété.
 - Deux cas pouvant faire l'objet de prise en charge différenciée :
 - 1-Raccordement en gravitaire
 - 2-raccordement avec dispositif de refoulement
- Eu égard aux règlements de service des EPCI

2. Dimensionnement technique

Zones prioritaires DFAP et Gisement - CAP NORD

Carbet sud

109 dispositifs identifiés à réhabiliter ou raccorder

153 dispositifs à contrôler ou identifier

Vétiver

11 dispositifs identifiés à réhabiliter

130 dispositifs à contrôler ou identifier

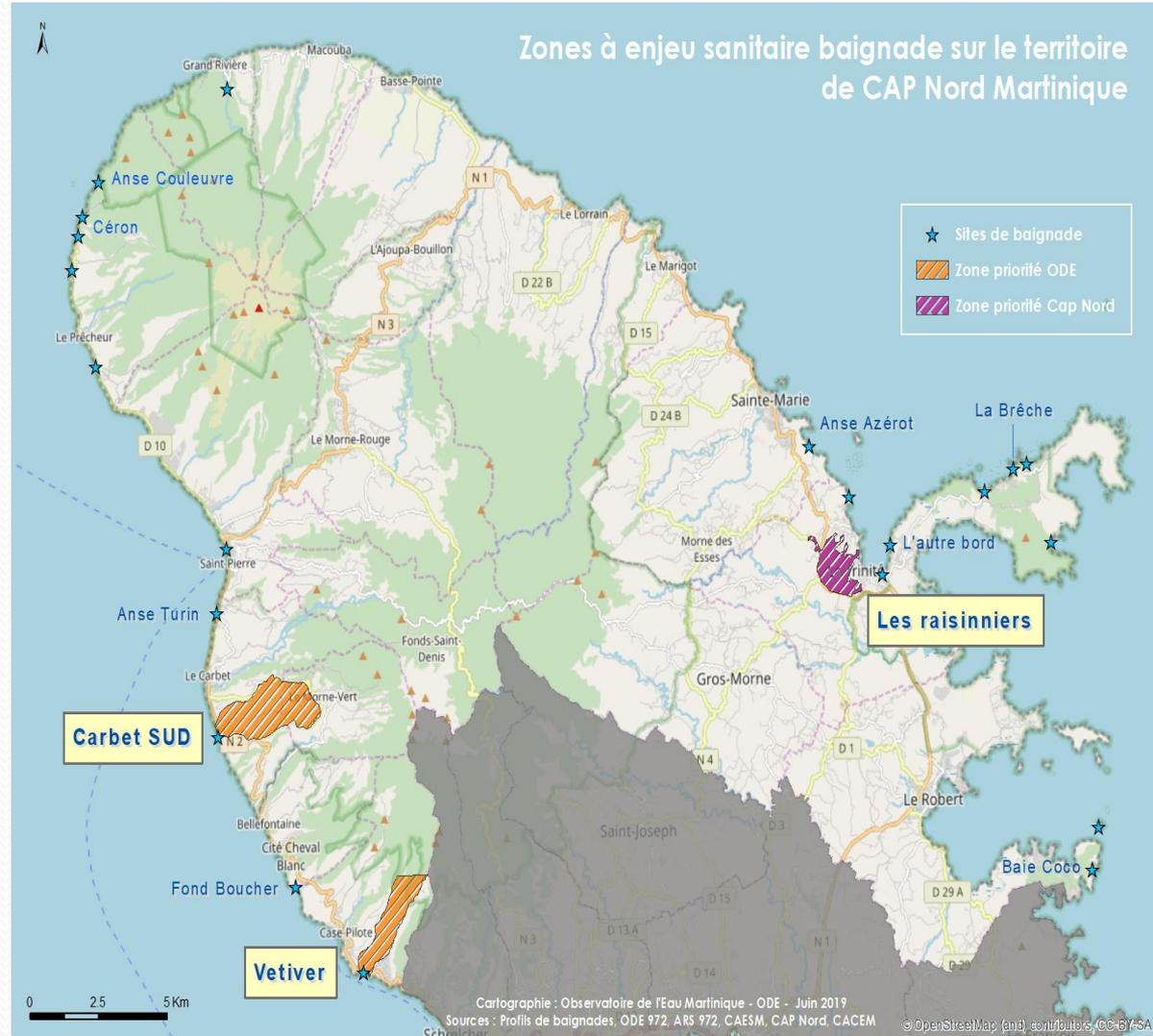
Les raisiniers

2 dispositifs identifiés à réhabiliter

378 dispositifs à contrôler ou identifier

Fond Bourlet

149 dispositifs identifié à raccorder



2. Dimensionnement technique

Zones prioritaires DFAP et Gisement CACEM/ODYSSI

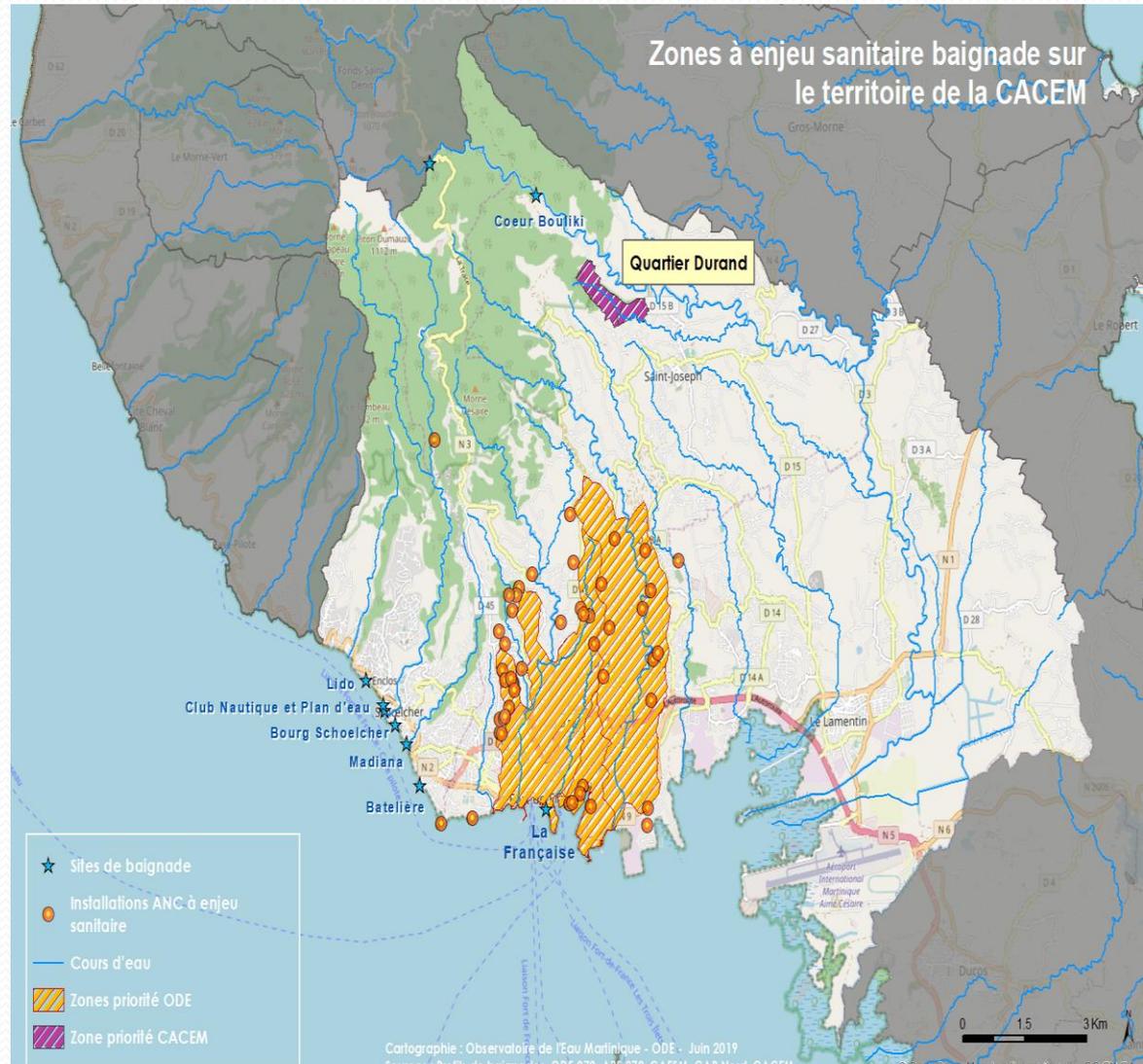
BV rivière Madame

BV rivière Monsieur

estimation des dispositifs < 20 EH à réhabiliter ou raccorder à affiner

Quartier Durand (Saint-Joseph)

100 dispositifs identifiés à réhabiliter



2. Dimensionnement technique

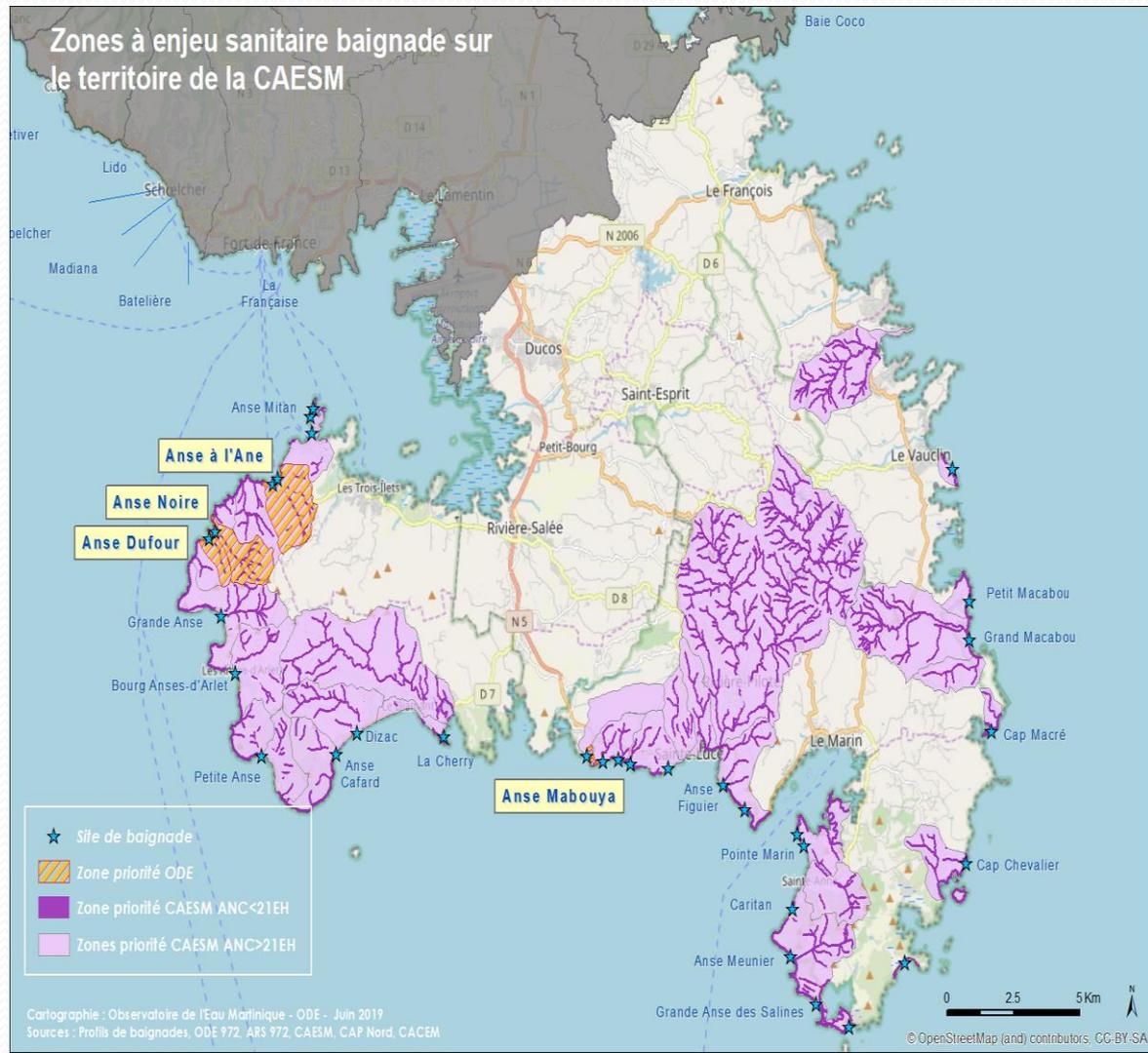
Zones prioritaires DFAP et Gisement CAESM

Anse à l'Ane – Anse Noire – Anse Dufour – Anse Mabouya

348 dispositifs potentiels à réhabiliter ou raccorder (contrôle à réaliser)

Caritan, Pointe Faula, Littoral Sainte Luce

300 à 760 dispositifs potentiels à réhabiliter ou raccorder (contrôle à réaliser)



2. Dimensionnement technique

Priorités d'intervention DFAP et Gisement Martinique

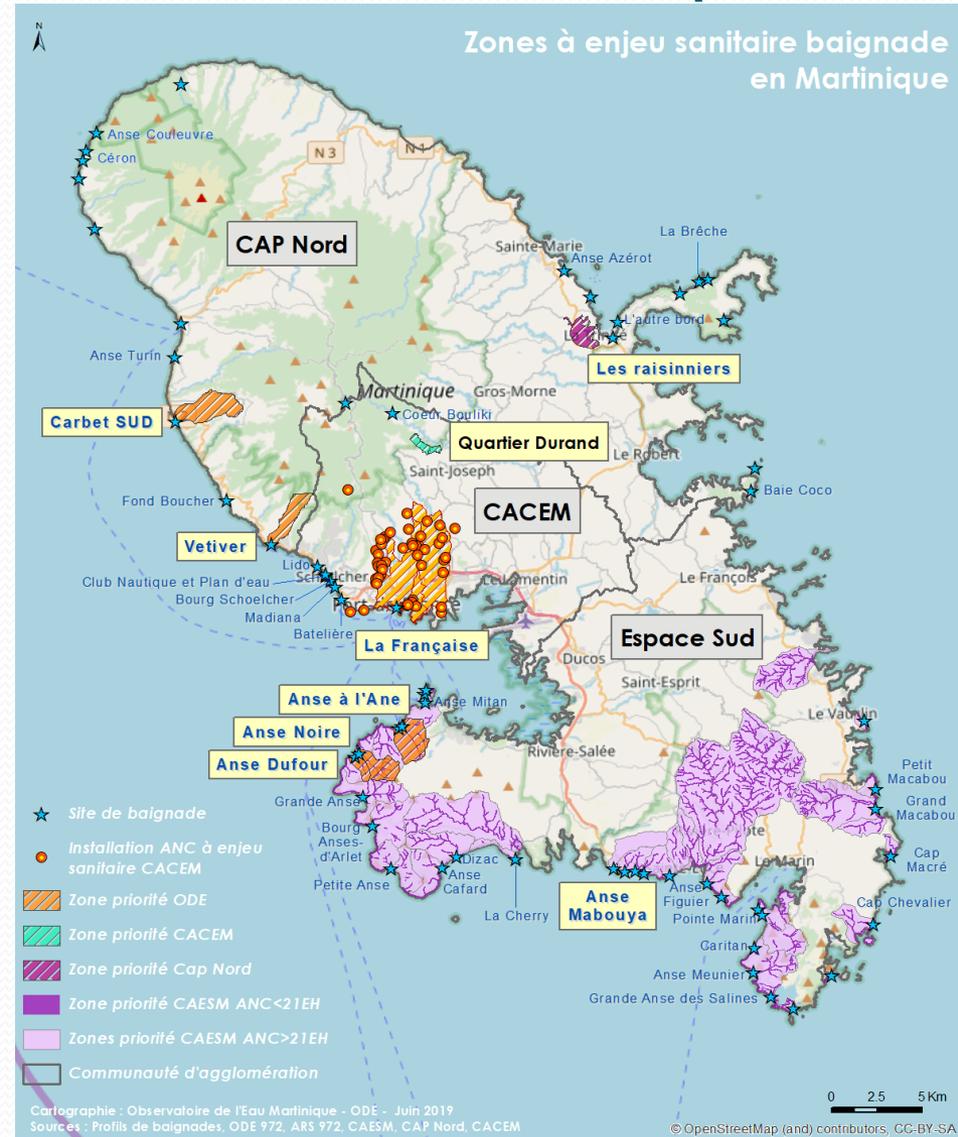
Dans l'état actuel de l'inventaire :

- Environ 1880 installation concernées
- Dont 222 avec diagnostics réalisés pouvant faire l'objet de travaux immédiats

Répartition :

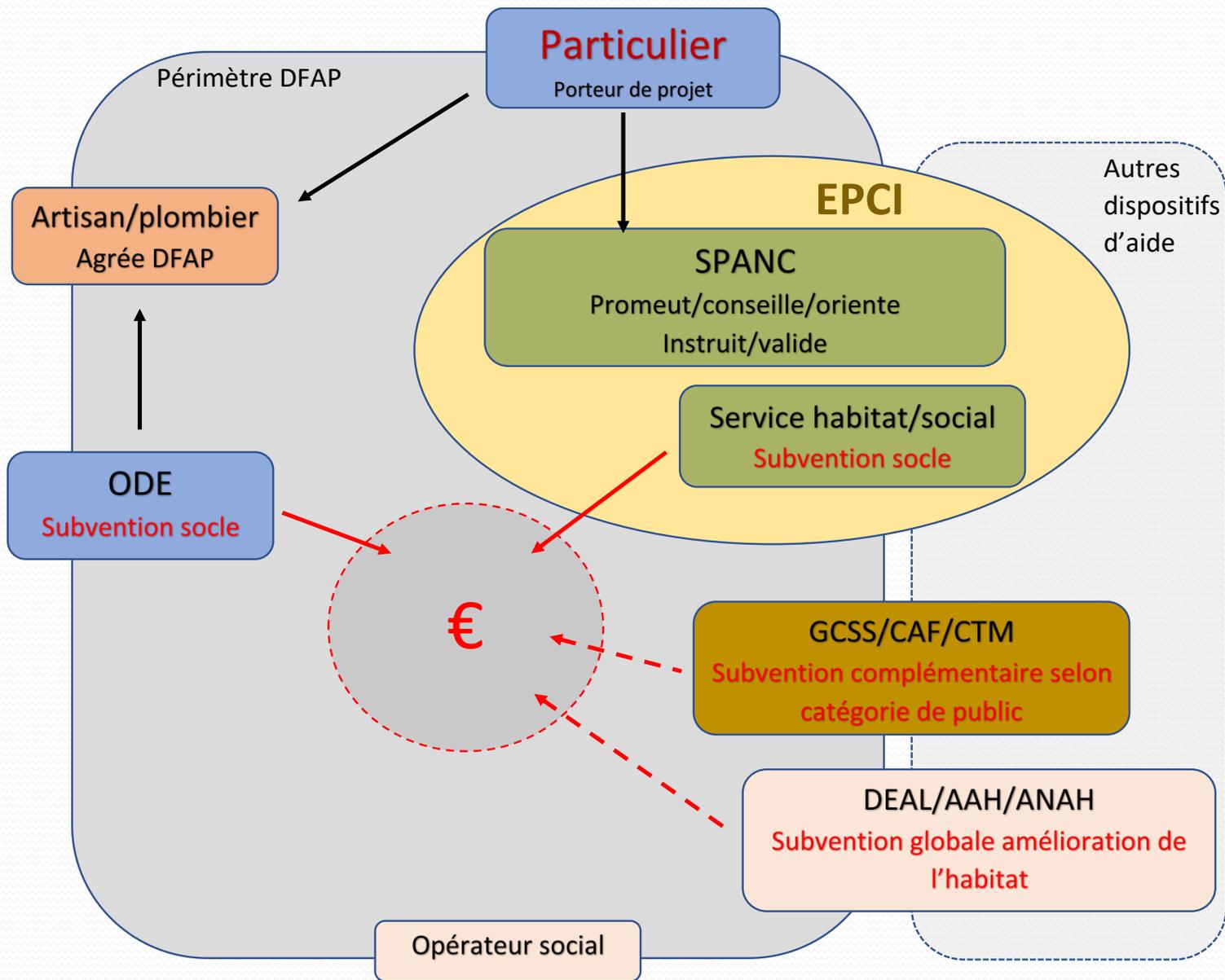
- 1268 réhabilitation ANC (67%)
- 612 raccordement au réseau (33%)

Potentiel supplémentaire sur Bassins Versants Madame, Monsieur et Case Navire



3. Projet d'articulation envisagé

3. Projet d'articulation envisagé



3. Projet d'articulation envisagé

1^{er} niveau de conventionnement



2^{ème} niveau de conventionnement



3^{ème} niveau de conventionnement





4. Quel calendrier ?

4. Calendrier

Septembre 2019 - Finalisation dimensionnement financier

Octobre/novembre 2019 - Présentation aux bureaux (ou conseils) des EPCI

Novembre 2019 – finalisation socle des conventions et règlement DFAP

Décembre 2019 - Présentation en CEB –

Premier trimestre 2020 – Validation du dispositif par les EPCI et mise en œuvre



ODE

OFFICE DE L'EAU

MARTINIQUE